

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 16 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (5.000 euros) à deux associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 19e et 20e arrondissements.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de deux subventions, dont une avec convention, à deux associations pour leurs actions de soutien à la parentalité ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « E.S.S.E. (Esprit, Savoir, Sport et Équité) » (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association « E.S.S.E. (Esprit, Savoir, Sport et Équité) » pour son projet « Mères Évasion » (174421 - 2018-06238).

Article 3 : Une subvention d'un montant 2.500 euros est attribuée à l'association « CAFAM » (Collectif d'Aide aux Familles Matrifocales, Monoparentales et Migrantes) (20e) pour son projet « Pour la réussite scolaire et éducative des enfants du Bas Belleville » (16895 – 2018-05191).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO